



INTERVIEW MIT JAMILA SEFTAOUÏ

La prise en compte des questions d'égalité des sexes s'impose dans la politique générale et la pratique de l'OSCE

Pour Jamila Seftaoui, Conseillère principale pour les questions de parité des sexes auprès du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE, l'égalité des sexes fait partie intégrante du mandat de l'OSCE en matière de sécurité, la stabilité et le développement durable n'étant pas possibles sans la présence, la participation et l'avancement des femmes. De nationalité allemande avec des racines méditerranéennes, elle a acquis une vaste expérience de la direction de projets dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe en tant que spécialiste de la condition féminine et de la santé publique auprès de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et du Fonds des Nations Unies pour la population. Patricia Sutter, rédactrice en chef du Magazine de l'OSCE, s'est récemment entretenue avec Mme Seftaoui pour déterminer comment sa Section avait relevé les défis de la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans toutes les dimensions du travail de l'Organisation.

Patricia Sutter : chaque année, le Secrétaire général publie un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE de 2004 concernant l'égalité entre les sexes. Quel rôle cette analyse détaillée joue-t-elle dans votre travail ?

Jamila Seftaoui : le rapport d'évaluation du Secrétaire général constitue un important outil de suivi et de présentation de l'information. Chaque composante de l'OSCE y contribue, de sorte que les États participants peuvent se faire une idée précise des progrès accomplis par l'Organisation et ses différentes

structures dans la mise en œuvre des priorités du Plan d'action.

L'analyse du rapport fait l'objet d'un débat au sein du Conseil permanent et les résultats de ce débat guident la Section de la parité des sexes et le reste de l'OSCE pour l'année à venir. D'une certaine manière, le rapport sert également de base au dialogue ainsi qu'au suivi et à la répartition des tâches entre la Section de la parité des sexes et les opérations de terrain, les services du Secrétariat et les institutions de l'OSCE, telles que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

Et, bien entendu, le Plan d'action définit le cadre de nos travaux. Très schématiquement, la Section de la parité des sexes a pour mandat d'aider l'Organisation et les États participants à traduire ce plan dans la réalité. Nous répondons le mieux à cet engagement si nous impliquons tous les secteurs concernés.

Comment une petite équipe dotée de ressources limitées s'attaque-t-elle à l'énorme tâche consistant à promouvoir une culture réellement soucieuse d'égalité entre les sexes dans la plus importante organisation régionale de sécurité au monde ?

On pourrait dire que notre mot d'ordre a consisté à « faire plus avec moins de moyens ». La première chose que mon équipe et moi-même avons faite à

mon arrivée à l'OSCE en novembre 2007 a été de réfléchir en termes stratégiques et de rentabilité et de nous fixer des objectifs précis. Notre priorité était d'étendre la portée de notre réflexion sur la parité des sexes au-delà d'un simple comptage du nombre d'hommes et de femmes dans les différents services.

Nous avons décidé de réorienter notre programme autour de quelques thèmes spécifiques en examinant, par exemple, le rôle du genre dans les migrations, les activités de police, l'environnement et la violence. Nous savions que, parmi les trois dimensions de l'OSCE, la troisième – ou dimension humaine – était celle dans laquelle étaient largement concentrées les activités liées au genre, essentiellement dans la sphère des droits des femmes. Nous avons donc choisi d'adopter une approche thématique dans les domaines où la question du genre avait été la moins prise en compte. Cela supposait d'accorder une attention spéciale aux domaines politico-militaire et économique-environnemental – les première et deuxième dimensions de la sécurité.

Nous avons également accordé la priorité aux activités dont nous pensions qu'elles pouvaient être aisément transposées ou adaptées ailleurs et qui étaient susceptibles d'avoir un effet incitatif. Nous souhaitions renoncer aux initiatives fragmentaires à faible impact. Et, enfin, lorsque nous avons vu qu'il était possible de répertorier les bonnes pratiques qui avaient fait leurs preuves dans diverses parties du monde, nous avons profité de l'occasion pour faciliter la documentation et l'échange de ces pratiques et avons ciblé ceux et celles qui en bénéficieraient le plus.

Quels résultats avez-vous obtenus, entre autres, depuis l'adoption de cette approche ?

Il est encourageant de constater que bon nombre des opérations de terrain, des services du Secrétariat et des institutions de l'OSCE sont désormais mieux équipés pour examiner leurs activités principales d'un point de vue tenant compte des sexospécificités. La gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme et la police ne sont que quelques-uns des domaines qui s'ouvrent à l'évaluation des besoins en fonction des sexospécificités ; c'est la première chose à faire en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Nous avons fourni à nos collègues des avis et des outils et plusieurs services disposent désormais de leurs propres plans d'action et indicateurs pour leur permettre de mesurer indépendamment les progrès accomplis.

Nous avons également retenu la police de proximité comme étant un domaine dans lequel nous pouvions obtenir des résultats concrets. On peut faire en sorte que la police soit plus sensible aux différences entre les sexes en augmentant le nombre de recrues féminines dans les forces de police. Nous savons tous que de nombreux pays ne peuvent pas atteindre cet objectif du jour au lendemain, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne peuvent adopter d'autres mesures parallèles donnant presque immédiatement des résultats positifs. Comme l'a constaté le Bureau de l'OSCE à Bakou (voir l'article en page 14), une simple évaluation des besoins en fonction des sexospécificités, qui examine les menaces sécuritaires spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes et les hommes et facilite l'interaction avec les femmes, améliore considérablement la façon dont les forces de police envisagent leur travail.

Je citerais à titre d'exemple de projet relativement modeste, mais dont l'impact est potentiellement élevé, celui qui a débouché sur notre nouvelle publication présentant une série de bonnes pratiques visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes. Nous constatons d'ores et déjà un intérêt marqué pour cette ressource parmi les spécialistes. Cela prouve qu'il est judicieux d'exploiter le réservoir des enseignements tirés au niveau mondial et de les partager avec des parties de la région de l'OSCE qui commencent tout juste à s'attaquer au phénomène de la violence contre les femmes.

Pour quelle raison une organisation de sécurité telle que l'OSCE se préoccupe-t-elle de la violence à l'égard des femmes ?

Permettez-moi de vous répondre par une question : comment une organisation dont les membres ont unanimement souscrit à une promesse solennelle d'instaurer l'égalité entre les sexes et de combattre la violence à l'égard des femmes peut-elle faiblir quant à ses engagements alors que l'incidence de cet abus des droits de l'homme dévastateur n'a guère, voire pas du tout, changé ces cinq dernières années ?

Et soyons clair : nous ne devrions jamais souscrire à l'idée selon laquelle la violence domestique est un problème auquel les victimes doivent remédier par leurs propres moyens, ni considérer qu'il incombe aux organisations humanitaires de s'en occuper. La violence à l'égard des femmes n'a rien à voir avec une catastrophe naturelle. Il s'agit d'une illustration manifeste d'une inégalité historique entre les hommes et les femmes. Lorsque les États participants se sont engagés à combattre la violence contre les femmes – perpétrée par l'État ou par des personnes individuelles, en temps de guerre ou en temps

Vienne, le 8 juin. Les points de contact pour les questions d'égalité des sexes jouent un rôle déterminant dans la promotion du programme de travail en la matière sur le terrain, dans les institutions de l'OSCE et au sein du Secrétariat.



www.osce.org/gender
equality@osze.org

de paix – ils ont envoyé un signal fort quant au fait qu'ils étaient prêts à se réunir, à se retrouver les manches et à s'attaquer à ce problème qui représente un obstacle pour la stabilité et la prospérité dans de nombreuses sociétés de l'espace de l'OSCE.

Début avril, la présidence française du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) vous avait invitée à prendre la parole sur le thème des femmes et de la sécurité. Quelle importance cette invitation revêtait-elle pour vous ?

J'avais été invitée spécifiquement pour rendre compte d'une réunion-table ronde que la Section pour la parité des sexes avait organisée en mars 2009 sur l'intérêt pour les femmes de jouer un rôle dans les processus de paix et les questions militaires et de sécurité. C'était la première fois que la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes avait été invitée à prendre la parole devant cet organe et j'ai donc considéré cela comme plutôt encourageant. Un des résultats concrets en a été que l'actuelle présidence du FCS et sa prochaine présidence sont assez favorables à la tenue d'autres séances pour débattre des liens entre les questions de genre et celles de sécurité.

Certaines délégations ont par la suite demandé comment elles pourraient contribuer à faire avancer le programme de travail en la matière. J'ai suggéré que leurs actions pourraient prendre plusieurs formes : premièrement, elles pourraient reconnaître qu'il n'existe pas de questions « dures » et « douces » lorsque la sécurité des civils et des communautés est en jeu ; deuxièmement, elles pourraient prendre en compte les aspects sexospécifiques lors des débats et de la prise de décisions du FCS, qu'il s'agisse de maîtrise des armements, de réformes militaires, de déminage ou d'élimination de substances toxiques ; et, troisièmement, elles pourraient faire appel à notre expérience lorsqu'elles ont besoin de conseils dans le cadre de leurs efforts visant à remplir leurs engagements en matière de parité des sexes.

Quelles autres avancées espérez-vous réaliser ?

Il y en aurait toute une liste ! Mais si je n'avais à en citer qu'une, je dirais que je souhaiterais voir un certain nombre de valeurs de l'OSCE, qui m'ont d'ailleurs incitée à rejoindre l'Organisation, reflétées dans la ventilation de son personnel par sexe. Je pense en particulier au déséquilibre flagrant dans la proportion d'hommes et de femmes qui gèrent les programmes de l'OSCE et orientent son avenir. Actuellement, seuls 10 % des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes. Cela ne rend pas justice aux nobles valeurs que nous défendons telles que l'ouverture et la gouvernance démocratique.

Ceux d'entre nous qui, au sein de l'OSCE et dans les États participants, sont impliqués dans

le recrutement ou la nomination de personnel devraient faire davantage pour accroître la proportion de femmes aux échelons plus élevés. Les États participants jouent un rôle déterminant à cet égard. Ils devraient charger le Secrétaire général et les services de recrutement de faire en sorte que la proportion des cadres supérieurs de l'un ou l'autre sexe ne dépasse pas les 70 %. Les États participants devraient également s'engager à atteindre cet objectif chaque fois qu'ils proposent des candidats nationaux pour des postes de rang élevé dans le cadre de détachements.

Il n'est pas question de privilégier une candidate féminine par rapport à un candidat masculin mieux qualifié ou de faire des compromis en matière de qualité. Il s'agit plutôt d'élargir le réservoir de candidates féminines qualifiées afin que nous puissions avoir une représentation plus équilibrée entre les sexes.

S'agissant d'une représentation équilibrée des sexes, dans son rapport d'évaluation le plus récent du Plan d'action, le Secrétaire général a recommandé de faire participer davantage d'hommes aux activités relatives à la parité des sexes. En tant que coordonnatrice du réseau d'une quarantaine de points de contact pour l'égalité des sexes au sein de l'OSCE et de ses institutions, avez-vous constaté des progrès sur ce plan ?

Il est important que les questions de parité des sexes ne soient pas considérées comme synonymes de « questions concernant les femmes », ne devant être réglées que par des femmes. Je peux affirmer que cette recommandation particulière commence à porter ses fruits : un plus grand nombre d'hommes font désormais fonction de points de contact pour l'égalité des sexes.

L'équipe de la parité des sexes s'est également efforcée de faire en sorte que les points de contact apprécient mieux le rôle potentiel des hommes en tant que défenseurs de l'égalité des sexes. Cette année, nous avons programmé notre réunion des points de contact en juin, afin de la faire coïncider avec un colloque sur la violence à l'égard des femmes. Un de nos intervenants était Todd Minerson, le responsable de la Campagne du ruban blanc – une campagne particulièrement fructueuse d'hommes qui luttent contre les violences faites aux femmes – et les points de contact ont pu avoir un échange de vues directement avec lui.

www.osce.org/gender
equality@osce.org

Gender matters in the OSCE est un CD très complet, comportant des informations concises et conviviales, qui présente les concepts de base en matière de parité des sexes, illustre les méthodes d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et fournit des exemples pratiques.

Le CD est destiné à aider le personnel et les cadres supérieurs de l'OSCE à répondre de façon plus efficace aux

besoins des hommes et des femmes durant tout le processus de mise en œuvre des activités dans toutes les dimensions de la sécurité globale. Il est divisé en cinq sections :

- introduction à la parité des sexes et définitions
- intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes
- questions relatives à la problématique hommes-femmes à l'OSCE
- égalité des sexes au travail
- ressources

Au moyen de spots vidéo, des représentants d'États participants et des membres du personnel de l'OSCE procèdent à des échanges de vues concernant divers aspects de la promotion de l'égalité des sexes. *Élaboré par la Section de la parité des sexes de l'OSCE.*

